



1028 Préverenges, le 4 décembre 2006

**MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES**

PLAN DE LEGISLATURE

1. Objectifs généraux de la Municipalité

- Développement et financement de projet servant au bien-être des habitants (plage, place de fête, pistes cyclables, etc.).
- Développement harmonieux des nouveaux quartiers, dans le respect des critères de qualité de vie de notre époque, en préservant, en milieu urbain, l'intimité "villageoise".
- Maintien d'un service de qualité à la population (administration – espaces verts – voirie – déchetterie – sécurité – promotion de l'harmonie entre les particuliers).
- Amélioration et intensification des relations avec les communes proches, dans la perspective de réaliser des fusions, dans 6 à 10 ans.

2. Objectifs par dicastère

1. Administration et finances

- Réponse à l'augmentation des besoins de la population.
- Adaptation des engagements et des techniques de travail des services à l'évolution de la commune.
- Offre d'une formation continue à toutes les collaboratrices et collaborateurs dont le cahier des charges nécessite une évolution professionnelle.
- Mise de côté de tout investissement superflu en respectant le plan d'endettement.
- Recherche d'économies d'échelle.
- Adaptation de moyens de proposer un taux d'imposition assurant le bon fonctionnement du ménage communal.

2. Instruction publique, jeunesse, social, culture

- Renforcement des liens entre les communes membres de l'Etablissement scolaire pour aboutir à la création d'une Association intercommunale de Préverenges et environs (ASIPRE).
- Constitution, d'entente avec les communes membres de l'Etablissement, d'un Conseil d'établissement représentant tous les secteurs concernés par l'école, en remplacement de l'actuelle Commission scolaire.
- Soutien aux initiatives visant à promouvoir une mobilité douce sur le chemin de l'école (patrouilleurs, pédibus, réalisation de chemins piétonniers/pistes cyclables).
- Développement des offres d'activités pour les jeunes sur le territoire de la commune, notamment dans le cadre du centre « Univers 1028 ».
- Accueil de jour des enfants

Accueil préscolaire et accueil en milieu scolaire : maintien et développement de l'offre existante sur le territoire de la commune ; élaboration de projets communs d'accueil en milieu scolaire avec les communes membres de l'Etablissement scolaire.

- Réseau régional d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne : participation aux travaux portant sur la constitution d'un réseau régional d'accueil de jour des enfants.
- Culture
Evaluation des besoins en infrastructures culturelles, étude de la création d'un Centre culturel, culturel et de rencontre.

3. Domaines – voirie – protection de l'environnement

- Planification et réalisation de mesures efficaces contre l'érosion de la plage, pour répondre à des questions de sécurité mais aussi de confort et d'esthétique.
Réalisation de ces mesures en faveur des usagers de la plage, comme des promeneurs.
- La plage de Préverenges et sa place des Fêtes sont un atout majeur pour notre commune. Elles permettent à nos concitoyens, à quelques pas de leur domicile, de se retrouver dans un cadre naturel agréable mais qui mérite toutefois des améliorations.
- Ainsi, il s'agirait de modifier la place des Fêtes de telle sorte qu'elle s'inscrive dans la continuité du cadre naturel actuel et qu'elle offre aux visiteurs une plage sécurisée afin que les enfants puissent s'amuser en toute liberté. Il faut aussi que le projet respecte les règles du développement durable et que l'aménagement tienne compte des attentes et des besoins de nos sociétés locales. Pour terminer, il est essentiel que la plage de Préverenges et sa place des Fêtes offrent des infrastructures qui renforcent et confirment non seulement une véritable valeur-ajoutée à notre plage, mais également des activités saines pour nos enfants. D'autres activités sportives pourraient être développées.
- Rives de la Venoge. Comme pour le problème de l'érosion de la plage, il s'agit avant tout de garantir la sécurité des promeneurs. Le projet qui sera proposé devra tenir compte des aspects sécuritaires, du paysage et des places d'amarrage.

4. Urbanisme et police des constructions

- Achèvement du plan d'urbanisme et de son règlement en tenant compte des importantes mutations en cours au niveau de la politique cantonale.
- Mise en valeur, dans tous les projets d'infrastructures à venir, de la mobilité douce – piétons et vélos – plus particulièrement sur le parcours des écoliers.
- Incitation, par une politique active, des enseignants et des écoliers à utiliser le bus, le vélo ou la marche plutôt qu'un véhicule motorisé pour se rendre à l'école.
- Supervision du futur bâtiment constituant l'extension du complexe scolaire « les Voiles du Léman » afin d'assurer la qualité des bâtiments et des infrastructures prévus.

5. Police – hygiène – protection civile – service du feu – sociétés locales

- Travail à la proposition d'organisation d'une police qui réponde de manière optimale aux besoins de sécurité de l'entité communale, comme de la région.
- Renforcement de la structure du SISCUM en créant une association de communes.